
BPJEPS
UCC DIRECTION

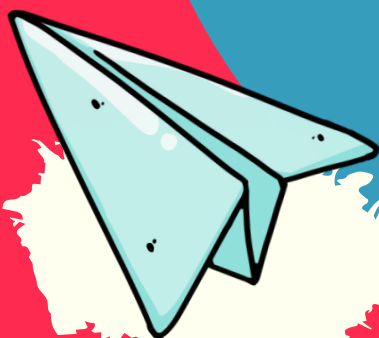
**Familles
rurales**
Vivre mieux !
GRAND-EST



SE PROFESSIONNALISER


DANS


L'ANIMATION



UCC DIRECTION ACM



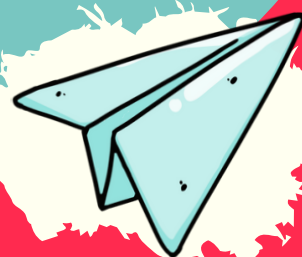
- 
- Volume en centre de formation : 107 heures
72 heures théoriques suivie de 35 heures d'analyse de pratique
 - Volume en situation professionnelle : Minimum 18 jours en direction d'accueil collectifs de mineurs
 - Du **9 au 20 Mars 2026** et du **14 au 18 Septembre 2026**. Le stage en situation professionnelle devra être effectué entre le 20 Mars et le 14 Septembre.

- 
- A **Jarville la Malgrange**, 12 rue de l'abbé Devaux dans un espace de formation adapté

Objectifs de la formation :

Former des professionnels capables de :

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs



CONTENUS DE LA FORMATION SELON LE RÉFÉRENTIEL

Organiser et évaluer les activités

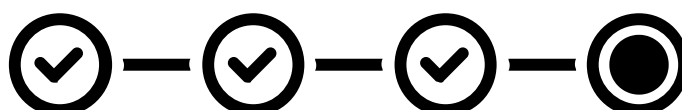
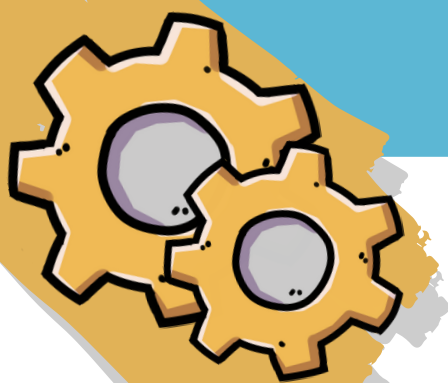
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets



POUR QUI ?

Animateurs et animatrices titulaire d'un BPJEPS (excepté la mention "Loisirs tous publics" ou admis en formation souhaitant diriger des accueils collectifs de mineurs.

LES PRÉREQUIS :

Être âgé de 18 ans le jour de l'entrée en formation

- Être titulaire d'une **attestation de formation aux premiers secours (type PSCI)**
- Être capable de justifier **de 28 jours d'expérience d'animation** de mineurs, dont au moins une en ACM, dans les cinq ans qui précèdent l'inscription
- Être admis en formation ou être titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports



DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

La durée de la formation est de 107 **heures** en face à face pédagogique (en centre de formation) et d'au moins 18 journées de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Accompagné par un tuteur d'entreprise et un formateur référent pour viser la réussite de l'obtention du diplôme.

LIEUX DE LA FORMATION



Dans des locaux adaptés

Fédération Régionale Familles Rurales Grand Est
10 rue de l'Abbé Devaux, 54 140 JARVILLE LA MALGRANGE

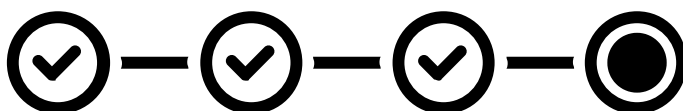
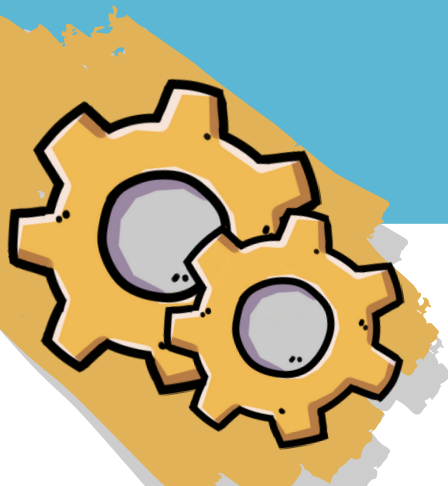
Mise à disposition de matériel.

TARIFS



13€ de l'heure soit **1390€**

Contactez nous pour nous question sur le financement.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

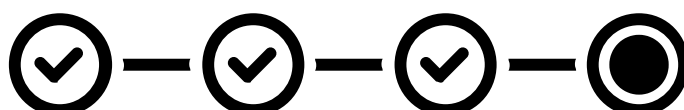
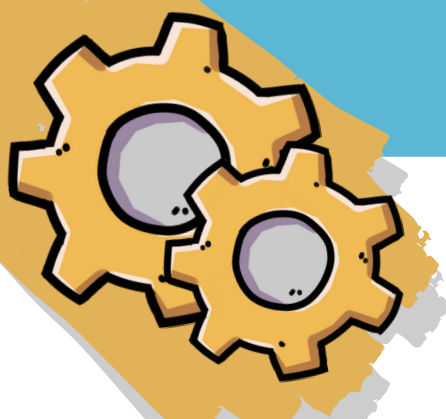


- **Loïc RETOURNARD**, responsable de la formation, formateurs référent.
- **Eric MALTON** en charge du suivi des financements.
- **Brice MASSON**, en charge du suivi administratif, formateur référent.
- **Marie Vanpoucke**, formatrice référente

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- **Activités de découverte** : étude de cas, exposé interactif, démonstration
- **Activités d'apprentissage** : démonstration pratique, apprentissage technique
- **Activités de mise en situation**, cas concret, analyse de pratique



ÉVALUATION

L'obtention de l'UCC est conditionnée par la réussite de l'épreuve certificative. Celle-ci demande :

- Le rendu d'un écrit (entre 20 et 30 pages) explicitant et analysant la pratique de la direction pendant le stage
- La participation à un oral permettant d'approfondir l'expérience, et de répondre aux questions du jury.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



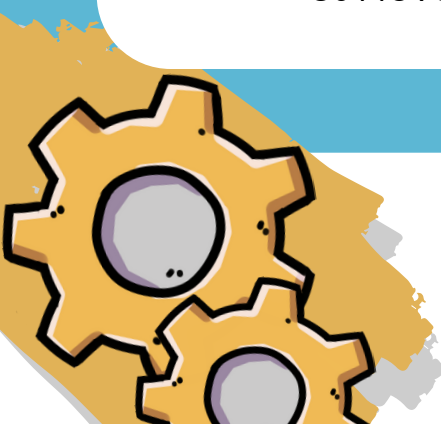
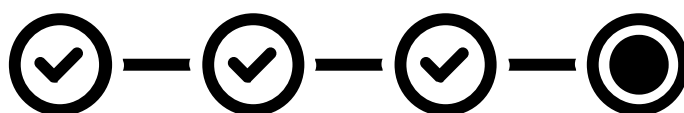
Contactez-nous pour organiser les modalités d'accès. Notre référente handicap prendra contact avec vous.

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Ouverture des inscriptions au 1er mars 2025. Un formulaire en ligne sera à compléter.

Des réunions d'informations auront lieu en juin, Septembre et Novembre 2025.





GAGNER

EN COMPÉTENCES

